

## Débats Pour ou contre l'écriture inclusive

Une mesure de progrès  
 pour Danielle Bousquet et  
 Françoise Vouillot.  
 Un vain combat pour  
 Alain Bentolila  
 PAGE 20

« Péril mortel » pour la langue selon l'Académie française, ou arme jugée vitale face aux inégalités hommes-femmes : depuis des mois, ce sujet polémique met aux prises féministes et linguistes

# L'écriture inclusive, objet de clivage

## N'ayons pas peur d'une mesure de progrès

La primauté accordée au masculin au XVIII<sup>e</sup> siècle n'est pas une loi d'airain, rappellent deux membres du Haut Conseil à l'égalité. Or le langage joue un rôle dans l'infériorisation des femmes

Par DANIELLE BOUSQUET  
 et FRANÇOISE VOUILLOT

Il y a deux ans, le Haut Conseil à l'égalité rendait public son « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe », dit « Guide EgaCom », proposant dix recommandations pour une communication égalitaire, que ce soit dans les écrits, les images ou les événements publics. Ce guide fait notamment la promotion de l'écriture dite « inclusive ». Nous constatons avec satisfaction le chemin parcouru depuis 2015 dans la prise de conscience sur ce sujet, aussi bien de la part des pouvoirs publics et des médias que de l'opinion publique. Le contexte actuel de débats sur le sujet nous semble opportun pour montrer en quoi l'écriture inclusive est un outil de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Parce que la langue a toujours évolué et continuera de le faire** « Le masculin l'emporte sur le féminin » n'est pas une règle intemporelle, elle est au contraire relativement récente puis-

qu'elle n'est entrée en vigueur qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour des raisons qui n'ont rien de linguistique : il fallait asseoir la supériorité masculine dans la langue, comme l'indiquait Claude Favre de Vaugelas (1585-1650), membre de l'Académie française à l'époque. C'est ainsi que disparut la règle de proximité en matière d'accord, qu'utilisait par exemple Jean Racine en 1691 : « ces trois jours et ces trois nuits entières ». C'est ainsi que disparut, aussi, l'utilisation au féminin de nombreux métiers et de nombreuses fonctions : autrice, doctoresse, administratrice, etc. Donc oui, les langues évoluent en partie en fonction des usages spontanés, au fil de l'Histoire ou au gré de décisions politiques qui résultent de rapports de force.

**Parce que l'écriture inclusive est utile** Le langage est porteur de normes et de représentations, il exprime notre vision du monde et il a la puissance d'agir sur nos pensées, nos représentations, nos émotions. Il est d'ailleurs curieux de constater que l'accord au féminin ne soulève aucune objection pour des métiers tels que vendeuse, aide-soignante, cuisinière, directrice d'école, hôtesse de caisse, tandis que des fonctions telles que rectrice, procureure, cheffe de bureau, préfète font jeter l'anathème. En lien, peut-être, avec le prestige attribué à ces fonctions ? Refuser d'accorder au féminin certains grades et noms de métier, c'est indiquer, on ne peut plus clairement, que là n'est pas la place des femmes.

L'usage qui est fait aujourd'hui de la langue française – cette langue prétendue « neutre » – dessine un monde au masculin. Un monde où les femmes sont au mieux des secondes, au pire invisibles. Un monde où les petites filles ne



peuvent se projeter dans des métiers toujours figurés au masculin. En réalité, même si telle était l'intention, l'usage omnipotent du masculin n'est pas perçu de manière neutre ! Il ne renvoie pas à des évocations de femmes, en tout cas beaucoup moins qu'en cas d'utilisation d'un épïcène générique [nom qui a la même forme aux deux genres, par exemple un enfant/une enfant]. Considérer les femmes comme des secondes dans la langue, c'est contribuer à faire d'elles des secondes dans notre société. A l'heure où la mobilisation s'amplifie contre les violences faites aux femmes, interrogeons-nous, aussi, sur le rôle du langage dans l'infériorisation des femmes, le développement du sexisme et les violences qui en résultent.

**Parce que l'usage de l'écriture inclusive est à la portée de toutes et de tous** Il ne s'agit pas, comme on a pu l'entendre, de « transformer » ni de « féminiser » la langue française, encore moins de la « déformer ». Le français, contrairement à d'autres langues telles que l'anglais, comporte deux genres grammaticaux : le féminin et le masculin. Il n'existe donc pas de genre neutre, à l'inverse du suédois par exemple. User de l'écriture ou du langage inclusif consiste, simplement, à user du féminin et du masculin, lorsque l'on s'adresse oralement à des femmes et à des hommes, ou lorsque l'on rédige un texte qui traite des femmes et des hommes. C'est par exemple le fait de s'adresser « aux Françaises et aux Français », comme le fait le président Emmanuel Macron. Ou comme le faisait déjà le général de Gaulle, conscient de l'importance de ne plus passer les femmes sous silence, alors qu'elles venaient d'obtenir le droit de vote.

Les femmes constituent 52 % de la population : il paraît en effet logique, d'un point de vue numérique, et juste, d'un point de vue démocratique, de ne pas s'adresser seulement aux « Français ». Le fameux « e » – utilisé de longue date dans la recherche sur les questions de genre et auquel l'on s'habitue très rapidement à l'usage – fait couler beaucoup d'encre ces dernières semaines. Sans doute faut-il alors rappeler qu'il s'agit d'une simple préconisation qui ne vise qu'à tenter de gommer la relative invisibilité des femmes dans la langue française. User de termes englobants tels que « la population française » ou « les fonctionnaires » ou juxtaposer des formes féminines et masculines – telles que « les sénateurs et les sénatrices » – poursuit le même objectif.

Le langage est signifiant et politique, sans aucun doute. Il peut être un outil de discrimination comme être un véritable outil de lutte contre les stéréotypes qui favorise l'égalité. Que risque-t-on à expérimenter ce levier ? L'écriture inclusive se place du côté du progrès, il revient à chacune et à chacun de s'en saisir. ■

**D**  
**Danielle Bousquet** est présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes  
**Françoise Vouillot** est enseignante-chercheuse, présidente de la commission de lutte contre les stéréotypes du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

## Ce n'est pas ainsi qu'on fera reculer la discrimination sexuelle

Pour le linguiste Alain Bentolila, une langue ne peut voir sa structure changer qu'au rythme de l'évolution du peuple qui la parle

Par ALAIN BENTOLILA

**R**ien ni personne ne saurait expliquer pourquoi les mots voient leurs sens respectifs portés par telle combinaison de sons, ou par telle suite de lettres plutôt que par une autre. Rien ne prédispose la suite de sons [g a t o] à évoquer le sens du mot « gâteau » ; de même qu'en espagnol rien n'appelle les mêmes sons (ou à peu près) à porter le sens de « chat ». Il nous faut faire face à la question : pourquoi dit-on ou écrit-on cela comme ça ? La seule réponse juste :

parce qu'il en est ainsi. Et non pas parce qu'il devait en être ainsi ! Les signes linguistiques sont donc arbitraires et tel est, en français, le statut du genre, catégorie de marques distribuées de façon aléatoire et qui n'ont que peu à voir avec le sexe.

Pourquoi donc « la » table et « le » plafond ? Parce que le français possède deux genres, l'un dit « masculin », l'autre dit « féminin ». Il s'agit bien de marques de genre et non pas d'indicateurs de sexe. Cela signifie que tous les noms sont dans notre langue distribués en deux ensembles ; l'un qui exige l'article « la » ou « une » ; l'autre qui impose « le » ou « un » ; l'un qui activera la forme « petite » de l'adjectif, l'autre la forme « petit ». Le sens d'un nom ne permet pas, dans l'immense majorité des cas, de prédire à quel ensemble il appartient. En français, le genre est donc une règle d'accord automatique, contrairement à ce qui existe dans nombre des langues, dont moins d'un quart possèdent un système de genres grammatical. Pensez aux difficultés des anglophones pour savoir s'il convient de dire « le » ou « la fourchette », « la » ou « le bière ».



## ERREUR D'ANALYSE

La confusion regrettable que certains commettent complaisamment entre marques de genre grammatical et identificateurs de sexe tient au fait que, pour certains êtres animés, la langue française a trouvé commode de détourner l'usage arbitraire des marques de genre pour obtenir une distinction de sexe. Ainsi en est-il pour 1% à 2% des mots du français comme « artiste » et « concierge ». C'est sur la base de cette erreur d'analyse que l'on veut engager aujourd'hui une lutte des classes... grammaticales. Faisant d'une convention morphologique fondée sur le pur arbitraire linguistique un complot machiste et manifestant ainsi une totale ignorance des structures des langues du monde. De façon à éviter que les épïcènes (ces mots dont la forme ne varie pas entre masculin et féminin) portent atteinte à la parité, le point serait utilisé alternativement en composant le mot comme suit : racine du mot + suffixe masculin + point + suffixe féminin. Il conviendrait ainsi d'écrire « les sénateur.rice.s » plutôt que « les sénateurs ». Alors que nos élèves ont un mal fou à respecter les accords dans la phrase, on devrait leur imposer une difficulté supplémentaire d'écriture et gêner considérablement leur accession à une lecture fluide.

Cela pour un bénéfice nul : car ce que ces bons apôtres ne comprennent pas, c'est que, lorsqu'on utilise un mode générique, comme dans « un sénateur élu par de grands électeurs » ou « les sénateurs sont élus... », on ne veut surtout pas savoir combien il y a de mâles et de femelles dans l'ensemble ainsi désigné. C'est l'appartenance à un ensemble générique que l'on désigne, non sa composition. Dans la même perspective, il faudrait supprimer cette règle scélérate qui voit, dans un combat douteux, le masculin l'emporter sur le féminin dans le cas de l'accord d'un adjectif avec deux noms de genres différents. « Le » plafond l'emporte donc sur « la » table dans une aspiration commune à la blancheur. Si la formulation prête à confusion, utilisons donc les termes « genre 1 » et « genre 2 » qui n'induiront aucune tentation d'y voir un stéréotype sexuel.

## BATAILLE À PEU DE FRAIS

J'ai bien conscience du caractère inadmissible de la discrimination sexuelle. Il est insupportable qu'elle sévise encore dans la vie politique, professionnelle ou familiale. Mais choisir le terrain linguistique pour mener cette bataille en confondant règle arbitraire et symbole social,

c'est confondre les luttes sociales et le badinage de salon. C'est surtout faire injure à toutes celles qui sont sous-payées, supportent l'essentiel du poids de l'éducation des enfants et sont si mal représentées dans les lieux de pouvoir et de prestige. C'est donc un pitoyable combat que celui de se battre à peu de frais contre une règle arbitraire en la faisant passer pour le symbole d'une discrimination sociale. L'inculture rejoint alors l'hypocrisie. Il n'est de combat juste que celui mené lucidement contre l'injustice, l'inégalité et la brutalité pesant sur les plus vulnérables (femmes et hommes confondus). Ce combat doit tous nous mobiliser ! Alors, de grâce, ne nous perdons pas dans une bataille contre des règles de grammaire qui n'ont jamais causé le moindre tort à la cause des femmes et dont les modifications non seulement ne changeront rien aux inégalités mais encore nous détourneront de l'action nécessaire.

Une langue ne pourra voir sa structure changer qu'au rythme de l'évolution du peuple qui la parle. Elle ne développerait de nouvelles formes que si lui étaient honnêtement proposés de nouveaux défis de communication, justes conséquences de nouvelles conquêtes sociales et culturelles. Commençons donc à exiger une parité au Sénat ou ailleurs, et alors la langue répondant à l'évocation d'une nouvelle situation fera – pourquoi pas ? – de « sénatrices » l'épïcène désignant l'ensemble des membres de cette noble assemblée (comme l'est déjà aujourd'hui « institutrices »), l'usage reflétant la féminisation de la profession). Une langue déteste qu'on lui concède un statut de papier qui ne correspondrait pas à de vrais territoires culturels, économiques et juridiques conquis de haute lutte sociale. C'est alors et seulement alors qu'on l'invitera à les investir. Elle déteste aussi qu'un éditeur se fasse sur son dos une publicité facile... alors même que beaucoup de ses ouvrages révèlent des stéréotypes fâcheux. Elle déteste tout autant que quelques maîtres d'école, ignorant tout du fonctionnement de la langue, sèment une confusion orthographique, morphologique et sémantique dans les esprits fragiles de leurs élèves. ■



**Alain Bentolila** est professeur de linguistique à l'université Paris-Descartes